

Demande de ☐ Permis d'aménager comprenant ou non des constructions et/ou des démolitions



☑ Permis de construire

•	t ou non des demonitions viduelles et de leurs annexes, vous pouvez utiliser le formulaire spécifique c
Pour les demandes de permis de construire de maisons indiv	n° 13406
Vous pouvez utiliser ce formulaire si	Cadre réservé à la mairie du lieu du projet
Vous réalisez un aménagement (lotissement, camping, aire de stationnement, parc d'attraction, terrain de sports ou loisirs,).	PC ou PA Dpt Commune Année N° de dossier
 Vous réalisez une nouvelle construction. Vous effectuez des travaux sur une construction existante. Votre projet comprend des démolitions. Votre projet nécessite une autorisation d'exploitation commerciale. 	La présente demande a été reçue à la mairie
Pour savoir précisément à quelle(s) formalité(s) est soumis votre projet, vous pouvez vous reporter à la notice explicative ou vous renseigner auprès de la mairie du lieu de votre projet.	Dossier transmis : à l'Architecte des Bâtiments de France au Directeur du Parc National au Secrétariat de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial
1 - Identité du demandeur	
e demandeur indiqué dans le cadre ci-dessous sera le titula as de demandeurs multiples, chacun des demandeurs, à par	ire de la future autorisation et le redevable des taxes d'urbanisme. Dans le rtir du 2 ^{ème} , doit remplir la fiche complémentaire «Autres demandeurs». au demandeur indiqué ci-dessous. Une copie sera adressée aux autres airement responsables du palement des taxes.
Vous êtes un particulier Madame	Monsieur
Nom :	Prénom :
Date et lieu de naissance	
Date: Commune:	
Département : Pays :	
Vous êtes une personne morale Dénomination :BETALOG	Raison sociale :
N° SIRET: 8,3,8,9,7,6,2,5,6,0,0,0	Type de société (SA, SCI,): SNC
Représentant de la personne morale : Madame	onsieur 🗵
Nom : Claminvest représentée par M. NAMANI	Prénom : Jean-Jacques
2 - Coordonnées du demandeur	
	Maréchal Joffre
Lieu-dit :	Localité : Chantilly
Code postal: 6 0 5 0 0 BP: Cedex:	
Téléphone:	indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Si le demandeur habite à l'étranger : Pays :	Division territoriale :
Si vous souhaitez que les courriers de l'administration (autre préciser son nom et ses coordonnées : Madame	es que les décisions) soient adressés à une autre personne, veuillez Monsieur Personne morale
Nom :	Prénom :
OU raison sociale :	
	Localité :
Code postal: BP: Cedex	Division territoriale :
Téléphone:	indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
☑ J'accepte de recevoir par courrier électronique les docu	ments transmis en cours d'instruction par l'administration à
l'adresse suivante :	iinamani @ claminvest.fr

J'ai pris bonne note que, dans un tel cas, la date de notification sera celle de la consultation du courrier électronique ou, au plus tard, celle de

l'envoi de ce courrier électronique augmentée de huit jours.

O La Assession			BBBBB	No. of Concession,	
3 - Le terrain					The same of
3.1 - Localisation du (ou des) terrain(s)					
Les informations et plans (voir liste des pièces à joindre) que vous fournissez doivent permettre à l'adm	inistration o	de locali	ser		
précisément le (ou les) terrain(s) concerné(s) par votre projet. Le terrain est constitué de l'ensemble des parcelles cadastrales d'un seul tenant appartenant à un mêm	a propriéto	iro			
Adresse du (ou des) terrain(s)	ie brobileis	ii C .			
Numéro : Voie : RD 36E					
Lieu-dit : ZAC Du Bois de Plaisance Localité : Venette					
Code postal: 6 0 2 8 0 BP: Cedex:					
Références cadastrales : (si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez renseigne	er la fiche co	omplém	entaire		
page 9)					
Préfixe: 0:0:0: Section: Z:B: Numéro: 2:p:p:					
Superficie de la parcelle cadastrale (en m²): 175336					
	Har Property				
3.2 - Situation juridique du terrain (ces données, qui sont facultatives, peuvent toutefois vous permettre de fair	e valoir des	droits à c	onstruire		1
ou de bénéficier d'impositions plus favorables)			_		_
Étes-vous titulaire d'un certificat d'urbanisme pour ce terrain ?	Oui 🗖	Non	⊠ Je	ne sais pa	s 🔲
Le terrain est-il situé dans un lotissement ?	Oui 🗆	Non	⊠ Je	ne sais pas	s 🔲
Le terrain est-il situé dans une Zone d'Aménagement Concertée (Z.A.C.) ?	Oui 🛚	Non		ne sais pas	
	Oui 🗖	Non	_	ne sais pa:	
Le terrain fait-il partie d'un remembrement urbain (Association Foncière Urbain) ?	Our L	MOII	2 Je	ne sais pa	
Le terrain est-il situé dans un périmètre ayant fait l'objet d'une convention de Projet Urbain Partenarial (P.U.P) ?	Oui 🗆	Non	⊠ Je	ne sais pas	s 🗆 📗
Le projet est-il situé dans le périmètre d'une Opération d'Intérêt National (O.I.N) ?	Oui 🗆	Non		ne sais pas	
Si votre terrain est concerné par l'un des cas ci-dessus, veuillez préciser, si vous les connaissez, les de					
risation, les numéros et les dénominations : Délibération du 29 juin 2004					
4 - À remplir pour une demande concernant un projet d'aménagement					
Si votre projet ne comporte pas d'aménagements, reportez-vous directement au cadre 5 (projet de cons	struction)				
4.1 - Nature des travaux, installations ou aménagements envisagés (cochez la ou les cases corres	pondantes				-
Quel que soit le secteur de la commune	po				
Lotissement					
Remembrement réalisé par une association foncière urbaine libre					
Terrain de camping					
Parc résidentiel de loisirs ou village de vacances					
Aménagement d'un terrain pour la pratique de sports ou de loisirs motorisés					
Aménagement d'un parc d'attraction ou d'une aire de jeux et de sports Aménagement d'un golf					
Allehagement our gon	ou				
Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes de résidences mobiles de loisirs					
○ Contenance (nombre d'unités) :					
☐ Travaux d'affouillements ou d'exhaussements du sol :					
○ Superficie (en m²):					
Profondeur (pour les affouillements):					
Hauteur (pour les exhaussements) :					
Aménagement d'un terrain pour au moins 2 résidences démontables, créant une surface de plancher total supérieure à					
40 m², constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs					
Aménagement d'une aire d'accueil ou d'un terrain familial des gens du voyage recevant plus de deux résidences mobiles					
Dans les secteurs protégés					
Aménagement situé dans un espace remarquable ou milieu du littoral identifié dans un doc	ument d'u	rbanisn	ne con	nme devan	t être
protégé ':		λ I.e	41		
Chemin piétonnier ou objet mobilier destiné à l'accueil ou à l'information du public, lorsqu'ils sont nécessaires à la gestion ou					
à l'ouverture au public de ces espaces ou milieux Aménagement nécessaire à l'exercice des activités agricoles, de pêche et de culture marine ou lacu	istres cond	hylicole	s nastr	rales et	
forestières	.50 00, 00110	,	o, pasil		
forestières Aménagement situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou dans les abords des monuments historiques ¹ :					
☐ Création d'une voie	des monun	nents n			
☐ Création d'une voie ☐ Travaux ayant pour effet de modifier les caractéristiques d'une voie existante	des monun	nents n			
☐ Création d'une voie ☐ Travaux ayant pour effet de modifier les caractéristiques d'une voie existante ☐ Création d'un espace public	les monun	nents n			
☐ Création d'une voie ☐ Travaux ayant pour effet de modifier les caractéristiques d'une voie existante ☐ Création d'un espace public Aménagement situé dans un site classé ou une réserve naturelle ¹ :	des monun	nents n		1	
☐ Création d'une voie ☐ Travaux ayant pour effet de modifier les caractéristiques d'une voie existante ☐ Création d'un espace public	des monun	nents n		1	

Courte description de votre projet ou de vos travaux :			
Superficie du (ou des) terrain(s) à aménager (en m²) :			
Si les travaux sont réalisés par tranches, veuillez en préciser le nombre et leur contenu :			
4.2 - À remplir pour une demande concernant un lotissement Nombre maximum de lots projetés :			
Surface de plancher maximale envisagée (en m²): Comment la constructibilité globale sera-t-elle répartie ? Par application du coefficient d'occupation du sol (COS) à chaque lot Conformément aux plans ou tableaux joints à la présente demande La constructibilité sera déterminée à la vente de chaque lot. Dans ce cas, le lotisseur devra fournir un certificat aux constr	ucteur	s.	
Le projet fait-il l'objet d'une demande de travaux de finition différés ? Si oui, quelle garantie sera utilisée ? Consignation en compte bloqué ou Garantie financière d'achèvement des travaux	i 🗆	Non	
Le projet fait-il l'objet d'une demande de vente ou location de lots par anticipation ?	i 🗆	Non	
4.3 - À remplir pour l'aménagement d'un camping ou d'un autre terrain aménagé en vue de l'hébergement touristique Nombre maximum d'emplacements réservés aux tentes, caravanes ou résidences mobiles de loisirs : Nombre maximal de personnes accueillies : Implantation d'habitations légères de loisirs (HLL) Nombre d'emplacements réservés aux HLL : Surface de plancher prévue, réservée aux HLL :			
Lorsque le terrain est destiné à une exploitation saisonnière, veuillez préciser la (ou les) période(s) d'exploitation :			
Agrandissement ou réaménagement d'une structure existante ? Si oui, joindre un plan indiquant l'état actuel et les aménagements	i 🗆	Non	

5 - À remplir pour une demande comprenant un pr	ojet de construction
5.1 - Architecte	
Vous avez eu recours à un architecte : Oui 🔼 Non	
Si oui, vous devez lui faire compléter les rubriques ci-dessous et lu	
	Prénom :
	calité : PARIS
Code postal: 7 5 0 1 5 BP: Cedex:	
Téléphone: 0 9 7 0 7 5 5 2 8 0 ou	·
Adresse électronique :	@
	connaissance des règles générales de construction prévues par le chapitre et de l'habitation et notamment, lorsque la construction y est soumise, les e code.
Signature de l'architecte :	Cachet de l'architecte :
R	ARCHITECTURES 165 Bis roe de Vangarand 73015 PARIS WWW.A26-ARCHITECTES.COM Tel.: 09 70 75 52 80 Siret: 381 113 372 00043 - APE 7111Z
Si vous n'avez pas eu recours à un architecte (ou un agréé en architecte (o	
5.2 - Nature du projet envisagé ☑ Nouvelle construction ☐ Travaux sur construction existante ☐ Le terrain doit être divisé en propriété ou en jouissance avant l'	achèvement de la (ou des) construction(s)
Courte description de votre projet ou de vos travaux : Création d'un bâtiment d'activités logistique, d'un poste de RDC et R+1.	garde et d'un local d'accueil des chauffeurs et d'un bloc bureaux à
Si votre projet nécessite une puissance électrique supérieure électrique nécessaire à votre projet :2000 kVA	e à 12 kVA monophasé (ou 36 kVA triphasé), indiquez la puissance

2 Vous pouvez vous dispenser du recours à un architecte (ou un agréé en architecture) si vous êtes un particulier ou une exploitation agricole à responsabilité limitée à associé unique et que vous déclarez vouloir édifier ou modifier pour vous-même :

- Une construction à usage autre qu'agricole qui n'excède pas 150 m² de surface de plancher ;

- Une extension de construction à usage autre qu'agricole si cette extension n'a pas pour effet de porter l'ensemble après travaux au-delà de 150m² de surface de

plancher;
- Une construction à usage agricole dont la surface de plancher et l'emprise au sol n'excèdent pas 800 m²;
- Une construction à usage agricole dont la surface de plancher et l'emprise au sol n'excèdent pas 2000 m²
- Des serres de production dont le pied-droit a une hauteur inférieure à 4 mètres et dont la surface de plancher et l'emprise au sol n'excèdent pas 2000 m²

5.3 - Informations complén	ileiilaii es					
Nombre total de logeme		11 1		dont individuels :	dont colle	ectifs: 1 11 11
Répartition du nombre t						
ogement Locatif Social				□ Prêt à taux	zéro IIIII	
Autres financements :						
Mode d'utilisation princi	pale des logements :					
Occupation personnelle (par			morale)	Ve	ente 🗆	Location
S'il s'agit d'une occupation p			Résidence pri	ncipale	Résider	nce secondaire
Si le projet porte sur une ann	nexe à l'habitation, ve	uillez préciser :Pisc	ine 🔲 (Garage ☐ Vé	eranda 🔲 Abri	de jardin 🔲
☐Autres annexes à l'habitat						
Si le projet est un foyer ou u	ne résidence, à quel t	itre:				
Résidence pour personnes à	igées 🔲	Résidence pour é	etudiants	Résidence de to	ourisme	
Résidence hôtelière à vocati	on sociale	Résidence	e sociale	Rés	sidence pour personn	es handicapées 🗌
Autres, précisez :				,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,		
Nombre de chambres c	réées en foyer ou dar	ns un hébergement	d'un autre type :			
Répartition du nombre	de logements créés se	elon le nombre de p	pièces :			
i pièce 2 pièc	ces 3 p	ièces	4 pièces	, 5 pièces	6 pièces e	et plus
Nombre de niveaux du	bâtiment le plus élevé	:				
Indiquez si vos travaux	comprennent notamm	nent:				
Extension Su	rélévation 🔲		Création de r	niveaux supplémen	taires	
Information sur la des	stination des constru	uctions futures en	cas de réalisation	au bénéfice d'ur	n service public ou d	l'intérêt
collectif ·	Transport D F	Enseignement et reg	cherche []	Action	sociale []	
collectif : Ouvra 5.4 - Construction périodic Période(s) de l'année duran	ge spécial quement démontée e		Santé		sociale 🗆 et loisir 🗖	
Ouvra 5.4 - Construction périodic Période(s) de l'année duran 5.5 - Destination des co	ge spécial quement démontée e t laquelle (lesquelles)	et ré-installée la construction doit	Santé être démontée :	Culture	et loisir de construction est	
Ouvra 5.4 - Construction périodic Période(s) de l'année duran	ge spécial quement démontée e t laquelle (lesquelles) nstructions et tablea couverte par un plan	et ré-installée la construction doit au des surfaces (un local d'urbanism	Santé être démontée : niquement à rempe ou un documen	Culture o	et loisir de construction est	
Ouvra 5.4 - Construction périodic Période(s) de l'année duran 5.5 - Destination des co situé dans une commune	ge spécial quement démontée e t laquelle (lesquelles) nstructions et tablea couverte par un plar nisme dans sa rédac	et ré-installée la construction doit au des surfaces (un local d'urbanism ction antérieure au	être démontée : niquement à remple ou un document la ranvier 2016). rfaces de plancher³ en m²	Culture o	de construction est	
Ouvra 5.4 - Construction périodic Période(s) de l'année duran 5.5 - Destination des co situé dans une commune	ge spécial quement démontée e t laquelle (lesquelles) nstructions et tablea couverte par un plan	et ré-installée la construction doit au des surfaces (un local d'urbanism ction antérieure au	être démontée : niquement à remple ou un document 1er janvier 2016).	Culture o	et loisir de construction est	Surface totale = (A) + (B) + (C) - (D) - (E)
Ouvra 5.4 - Construction périodic Période(s) de l'année duran 5.5 - Destination des co situé dans une commune R.123-9 du code de l'urba	ge spécial quement démontée e t laquelle (lesquelles) nstructions et tablea couverte par un plan nisme dans sa rédace Surface existante avant travaux	et ré-installée la construction doit la des surfaces (un local d'urbanisme ction antérieure au	être démontée : niquement à remple ou un document 1 1er janvier 2016). rfaces de plancher³ en m² Surface créée par changement de destination⁵	Culture of	de construction est pliquant l'article Surface supprimée par changement de destination ⁵	Surface totale = (A) + (B) + (C) - (D) - (E)
5.4 - Construction périodic Période(s) de l'année durant 5.5 - Destination des co situé dans une commune R.123-9 du code de l'urbant Destinations	ge spécial quement démontée e t laquelle (lesquelles) nstructions et tablea couverte par un plan nisme dans sa rédace Surface existante avant travaux	et ré-installée la construction doit la des surfaces (un local d'urbanisme ction antérieure au	être démontée : niquement à remple ou un document 1 1er janvier 2016). rfaces de plancher³ en m² Surface créée par changement de destination⁵	Culture of	de construction est pliquant l'article Surface supprimée par changement de destination ⁵	Surface totale = (A) + (B) + (C) - (D) - (E)
5.4 - Construction périodic Période(s) de l'année duran 5.5 - Destination des co situé dans une commune R.123-9 du code de l'urba	ge spécial quement démontée e t laquelle (lesquelles) nstructions et tablea couverte par un plan nisme dans sa rédace Surface existante avant travaux	et ré-installée la construction doit la des surfaces (un local d'urbanisme ction antérieure au	être démontée : niquement à remple ou un document 1 1er janvier 2016). rfaces de plancher³ en m² Surface créée par changement de destination⁵	Culture of	de construction est pliquant l'article Surface supprimée par changement de destination ⁵	(A) + (B) + (C) - (D) - (E)
Ouvra 5.4 - Construction périodic Période(s) de l'année duran 5.5 - Destination des co situé dans une commune R.123-9 du code de l'urbal Destinations Habitation Hébergement hôtelier	ge spécial quement démontée e t laquelle (lesquelles) nstructions et tablea couverte par un plan nisme dans sa rédace Surface existante avant travaux	au des surfaces (un local d'urbanismotion antérieure au Surface créée*	être démontée : niquement à remple ou un document 1 1er janvier 2016). rfaces de plancher³ en m² Surface créée par changement de destination⁵	Culture of	de construction est pliquant l'article Surface supprimée par changement de destination ⁵	(A) + (B) + (C) - (D) - (E)
Ouvra 5.4 - Construction périodic Période(s) de l'année duran 5.5 - Destination des co situé dans une commune R.123-9 du code de l'urbal Destinations Habitation Hébergement hôtelier Bureaux	ge spécial quement démontée e t laquelle (lesquelles) nstructions et tablea couverte par un plan nisme dans sa rédace Surface existante avant travaux	au des surfaces (un local d'urbanismotion antérieure au Surface créée*	être démontée : niquement à remple ou un document 1 1er janvier 2016). rfaces de plancher³ en m² Surface créée par changement de destination⁵	Culture of	de construction est pliquant l'article Surface supprimée par changement de destination ⁵	(A) + (B) + (C) - (D) - (E)
5.4 - Construction périodic Période(s) de l'année durant 5.5 - Destination des co situé dans une commune R.123-9 du code de l'urbant Destinations Habitation Hébergement hôtelier Bureaux Commerce Artisanat 7 Industrie	ge spécial quement démontée e t laquelle (lesquelles) nstructions et tablea couverte par un plan nisme dans sa rédace Surface existante avant travaux	au des surfaces (un local d'urbanismotion antérieure au Surface créée*	être démontée : niquement à remple ou un document 1 1er janvier 2016). rfaces de plancher³ en m² Surface créée par changement de destination⁵	Culture of	de construction est pliquant l'article Surface supprimée par changement de destination ⁵	(A) + (B) + (C) - (D) - (E)
5.4 - Construction périodic Période(s) de l'année duran 5.5 - Destination des co situé dans une commune R.123-9 du code de l'urbar Destinations Habitation Hébergement hôtelier Bureaux Commerce Artisanat 7	ge spécial quement démontée e t laquelle (lesquelles) nstructions et tablea couverte par un plan nisme dans sa rédace Surface existante avant travaux	au des surfaces (un local d'urbanismettion antérieure au surface créée ⁴ (B)	être démontée : niquement à remple ou un document 1 1er janvier 2016). rfaces de plancher³ en m² Surface créée par changement de destination⁵	Culture of	de construction est pliquant l'article Surface supprimée par changement de destination ⁵	(A) + (B) + (C) - (D) - (E)
5.4 - Construction périodic Période(s) de l'année durant 5.5 - Destination des cositué dans une commune R.123-9 du code de l'urbat Destinations Habitation Hébergement hôtelier Bureaux Commerce Artisanat 7 Industrie Exploitation	ge spécial quement démontée e t laquelle (lesquelles) nstructions et tablea couverte par un plan nisme dans sa rédace Surface existante avant travaux	au des surfaces (un local d'urbanismotion antérieure au Surface créée*	être démontée : niquement à remple ou un document 1 1er janvier 2016). rfaces de plancher³ en m² Surface créée par changement de destination⁵	Culture of	de construction est pliquant l'article Surface supprimée par changement de destination ⁵	Surface totale = (A) + (B) + (C) - (D) - (E) 1 326,00
Ouvra 5.4 - Construction périodic Période(s) de l'année durant 5.5 - Destination des co situé dans une commune R.123-9 du code de l'urban Destinations Habitation Hébergement hôtelier Bureaux Commerce Artisanat 7 Industrie Exploitation agricole ou forestière	ge spécial quement démontée e t laquelle (lesquelles) nstructions et tablea couverte par un plan nisme dans sa rédace Surface existante avant travaux	au des surfaces (un local d'urbanismettion antérieure au surface créée ⁴ (B)	être démontée : niquement à remple ou un document 1 1er janvier 2016). rfaces de plancher³ en m² Surface créée par changement de destination⁵	Culture of	de construction est pliquant l'article Surface supprimée par changement de destination ⁵	(A) + (B) + (C) - (D) - (E)

en local technique dans un immeuble commercial).
7 L'activité d'artisan est définie par la loi n° 96 603 du 5 juillet 1996 dans ses articles 19 et suivants, « activités professionnelles indépendantes de production, de transformation, de réparation, ou prestation de service relevant de l'artisanat et figurant sur une liste annexée au décret N° 98-247 du 2 avril 1998 ».

³ Vous pouvez vous aider de la fiche d'aide pour le calcul des surfaces.

³ Vous pouvez vous aider de la fiche d'aide pour le calcul des surfaces.

La surface de plancher d'une construction est égale à la somme des surfaces de plancher closes et couvertes, sous une hauteur de plafond supérieure à 1,80 m, calculée à partir du nu intérieur des façades, après déduction, sous certaines conditions, des vides et des trémies, des aires de stationnement, des caves ou celliers, des combles et des locaux techniques ainsi que, dans les immeubles collectifs, une part forfaitaire des surfaces de plancher affectées à l'habitation (voir article R.111-22 du Code de l'urbanisme).

4 Il peut s'agir soit d'une surface nouvelle construite à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local non constitutif de surface de plancher (ex : transformation

du garage d'une habitation en chambre).
5 Le changement de destination consiste à transformer une surface existante de l'une des neuf destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces destinations. Par exemple : la

transformation de surfaces de bureaux en hôtel ou la transformation d'une habitation en commerce.
6 Il peut s'agir soit d'une surface démolie à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local constitutif de surface de plancher (ex : transformation d'un commerce

5.6 - Destination, sous-destination des constructions et tableau des surfaces (uniquement à remplir si votre projet de construction est situé dans une commune couverte par le règlement national d'urbanisme, une carte communale ou dans une commune non visée à la rubrique 5.5).

Surface de plancher3 en m2

Destinations ⁴	Sous-destinations⁵	Surface exis- tante avant travaux (A)	Surface créée ⁶ (B)	Surface créée par changement de destination ⁷ ou de sous-des- tination ⁸ (C)	Surface suppri- mée ^e (D)	Surface supprimée par changement de destination ⁷ ou de sous-destina- tion ⁸ (E)	Surface totale= (A)+(B)+(C)- (D)-(E)
Exploitation	Exploitation agricole						
agricole et forestière	Exploitation forestière						
Habitation	Logement						
	Hébergement			A second			
Commerce et activités de	Artisanat et commerce de détail						
service	Restauration						
	Commerce de gros						
	Activités de services où s'effectue l'accueil d'une clientèle						
	Hébergement hôtelier et touristique						5
	Cinéma						
Equipement d'intérêt collectif et ser- vices publics	Locaux et bureaux accueillant du public des administrations publiques et assimilés						
	Locaux techniques et industriels des administrations publiques et assimilés						
	Établissement d'ensei- gnement, de santé et d'action sociale	2					
	Salles d'art et de spec- tacles						
	Équipements sportifs						
	Autres équipements recevant du public						
Autres activités des	Industrie						
secteurs	Entrepôt		1 000000				
secondaire ou tertiaire	Bureau					2.1	
toruano	Centre de congrès et d'exposition						

^{3 -} Vous pouvez vous aider de la fiche d'aide pour le calcul des surfaces.
La surface de plancher d'une construction est égale à la somme des surfaces de plancher closes et couvertes, sous une hauteur de plafond supérieure à 1,80 m, calculée à partir du nu intérieur des façades, après déduction, sous certaines conditions, des vides et des trémies, des aires de stationnement, des caves ou celliers, des combles et des locaux techniques ainsi que, dans les immeubles collectifs, une part forfaitainer des surfaces de plancher affectées à l'habitation (voir article R. 111-22 du Code de l'urbanisme).
4 - Les destinations sont réglementées en application de l'article R. 151-27 du code de l'urbanisme
5 - Les sous-destinations sont réglementées en application de l'article R. 151-28 du code de l'urbanisme
6 - Il peut s'agir soit d'une surface nouvelle construité à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local non constitutif de surface de plancher (ex : transformation du garage d'une habitation en chambre)
7 - Le changement de destination consiste à transformer une surface existante de l'une des cinq destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces destinations. Par exemple : la transformation de surfaces destination consiste à transformer une surface existante de l'une des vingt sous-destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces sous-destinations. Par exemple : la transformation de surfaces d'entrepôt en bureau ou en salle d'art et de spectacles
9 - Il peut s'agir soit d'une surface de plancher (ex : transformation d'un commerce en local technique dans un immeuble commercial).

5.7 - Stationnement
Nombre de places de stationnement
Avant réalisation du projet : 0 Après réalisation du projet : 3 _ 4 _ 3
Places de stationnement affectées au projet, aménagées ou réservées en dehors du terrain sur lequel est situé le projet
Adresse(s) des aires de stationnement :
Nambra do plaços :
Nombre de places :
Pour les commerces et cinémas :
Emprise au sol des surfaces, bâties ou non, affectées au stationnement :
6 - À remplir lorsque le projet nécessite des démolitions
Tous les travaux de démolition ne sont pas soumis à permis. Il vous appartient de vous renseigner auprès de la mairie afin de savoir si votre projet
de démolition nécessite une autorisation. Vous pouvez également demander un permis de démolir distinct de la présente demande.
Date(s) approximative(s) à laquelle le ou les bâtiments dont la démolition est envisagée ont été construits :
Démolition totale
Démolition partielle En cas de démolition partielle, veuillez décrire les travaux qui seront, le cas échéant, effectués sur les constructions restantes :
En cas de demonition partiene, veuniez decirre les travaux qui seroni, le cas écheant, enectues sur les constructions restantes .
Nombre de logement démolis :
7 - Participation pour voirie et réseaux
Si votre projet se situe sur un terrain soumis à la participation pour voirie et réseaux (PVR), indiquez les coordonnées du proprié-
taire ou celles du bénéficiaire de la promesse de vente, s'il est différent du demandeur
Madame Monsieur Personne morale
Nom: Prénom:
OU raison sociale :
Adresse : Numéro : Voie :
Lieu-dit: Localité:
Code postal: BP:Cedex:
Si la domandaur habita à l'étranger : Paye :

W

2/

	OIL
8- Informations pour l'application d'une législation co	onnexe
Indiquez si votre projet : □ porte sur une installation, un ouvrage, des travaux ou une activité sement (IOTA) □ porte sur des travaux soumis à autorisation environnementale en a fait l'objet d'une dérogation au titre du L.411-2 4° du code de l'environdiquez si votre projet se situe dans les périmètres de protection (informations complémentaires) □ se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable □ se situe dans les abords d'un monument historique	application du L.181-1 du code de l'environnement ronnement (dérogation espèces protégées)
- Engagement du (ou des) demandeurs	
J'atteste avoir qualité pour demander la présente autorisation. Je soussigné(e), auteur de la demande, certifie exacts les renseignem fournis. J'ai pris connaissance des règles générales de construction prévues pitre premier du titre premier du livre premier du code de la construction l'habitation et notamment, lorsque la construction y est soumise, les récessibilité fixées en application de l'article L. 111-7 de ce code et de l'e de respecter ces règles. Je suis informé(e) que les renseignements figurant dans cette demandront au calcul des impositions prévues par le code de l'urbanisme. À Chantilly	sar le cha- on et de egles d'ac- obligation SNC BETALOG 64 av du Maréchal Joffre - 60500 CHANTILLY SUBET: 838 976 256 00019 - APE 6820B
Votre demande doit être établie en quatre exemplaires et doit être Vous devrez produire : un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe dans le pé appliquer une autre protection au titre des monuments historiques un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe dans un si un exemplaire supplémentaire, si votre projet fait l'objet d'une denale du patrimoine et de l'architecture ; deux exemplaires supplémentaires, si votre projet se situe dans deux exemplaires supplémentaires dont un sur support dématéritation commerciale. Pour un permis d'aménager un lotissement :	rimètre d'un site patrimonial remarquable ou se voit s ; ite classé, un site inscrit ou une réserve naturelle ; emande de dérogation auprès de la commission régio- un cœur de parc national ; ialisé, si votre projet est soumis à autorisation d'exploi-
En application de l'article L.441-4 du code de l'urbanisme, je certifie avoir fait appel aux compétences nécessaires en matière d'architecture, d'urbanisme et de paysage pour l'établissement du projet architectural, paysager et environnemental. Signature du demandeur: Signature (s) et cachet(s) des personnes solicitées:	Si la surface du terrain à aménager est supérieure à 2 500 m², je certifie qu'un architecte au sens de l'article 9 de la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture, a participé à l'établissement du projet architectural, paysager et environnemental. Signature du demandeur: Signature du demandeur: Signature du demandeur:
vous êtes un particulier : la loi n° 78 -17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatiqu ins ce formulaire pour les personnes physiques. Elle garantit un droit d'accès au	ie, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses contenues

8 Vous pouvez déposer une demande si vous êtes dans un des quatre cas suivants : - vous êtes propriétaire du terrain ou mandataire du ou des propriétaires ; - vous avez l'autorisation du ou des propriétaires ;

demande.

la case ci-contre :

vous êtes co-indivisaire du terrain en indivision ou son mandataire;
 vous avez qualité pour bénéficier de l'expropriation du terrain pour cause d'utilité publique.

Si vous souhaitez vous opposer à ce que les informations nominatives comprises dans ce formulaire soient utilisées à des fins commerciales, cochez



Références cadastrales : fiche complémentaire

Si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez indiquer pour chaque parcelle cadastrale sa superficie ainsi que la superficie totale du terrain.
Préfixe: _0_0_0_ Section: _Z_B_ Numéro: _2_p_p
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 175336
Préfixe: Section: Numéro:
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe: Section: Numéro:
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe: Section: Numéro:
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe: Section: Numéro:
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe: Section: Numéro:
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe: Section: Numéro:
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe : Section : Numéro :
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe: Section: Numéro:
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe: Section: Numéro:
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe : Section : Numéro :
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe : Section : Numéro :
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe : Section : Numéro :
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe : Section : Numéro :
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe : Section : Numéro :
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe : Section : Numéro :
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe : Section : Numéro :
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe: Section: Numéro:
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe : Section : Numéro :
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe : Section : Numéro :
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Surperficie totale du terrain (en m²): 175335



Bordereau de dépôt des pièces jointes à une demande de permis de construire

Cochez les cases correspondant aux pièces jointes à votre demande et reportez le numéro correspondant sur la pièce jointe

Pour toute précision sur le contenu exact des pièces à joindre à votre demande, vous pouvez vous référer à la liste détaillée qui vous a été fournie avec le formulaire de demande et vous renseigner auprès de la mairie ou du service départemental de l'Etat chargé de l'urbanisme

Cette liste est exhaustive et aucune autre pièce ne peut vous être demandée

Vous devez fournir quatre dossiers complets constitués chacun d'un exemplaire du formulaire de demande accompagné des pièces nécessaires à l'instruction de votre permis, parmi celles énumérées ci-dessous [art. R.423-2 b) du code de l'urbanisme]. Des exemplaires supplémentaires du dossier complet sont parfois nécessaires si vos travaux sont situés dans un secteur protégé (monument historique, site, réserve naturelle, parc national,...)¹ ou si des travaux de surélévation d'une construction achevée depuis plus de 2 ans font l'objet d'une demande de dérogation à des règles de construction [art. L.111-4-1 du code de la construction et de l'habitation]. Cinq exemplaires supplémentaires des pièces PC1, PC2 et PC3, en plus de ceux fournis dans chaque dossier, sont demandés afin d'être envoyés à d'autres services pour consultation et avis [art A. 431-9 du code de l'urbanisme].

) Pièces obligatoires pour tous les dossiers :				
Pièce	Nombre d'exemplaires à fournir			
PC1. Un plan de situation du terrain [Art. R. 431-7 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires			
PC2. Un plan de masse des constructions à édifier ou à modifier [Art. R. 431-9 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires			
PC3. Un plan en coupe du terrain et de la construction [Article R. 431-10 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires			
PC4. Une notice décrivant le terrain et présentant le projet [Art. R. 431-8 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier			
PC5. Un plan des façades et des toitures [Art. R. 431-10 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier			
PC6. Un document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans son environnement [Art. R. 431-10 c) du code de l'urbanisme] ²	1 exemplaire par dossier			
PC7. Une photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche [Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme] ²	1 exemplaire par dossier			
PC8. Une photographie permettant de situer le terrain dans le paysage lointain [Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme] ²	1 exemplaire par dossier			

Pièce	Nombre d'exemplaires à fournir
Si votre projet porte sur des travaux nécessaires à la réalisation d'une opération de restauration rieur d'un immeuble inscrit au titre des monuments historiques :	n immobilière ou à l'inté-
PC9. Un document graphique faisant apparaître l'état initial et l'état futur de chacune des parties du bâtiment faisant l'objet des travaux. [Art. R. 431-11 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossie
Si votre projet se situe sur le domaine public ou en surplomb du domaine public :	
PC10. L'accord du gestionnaire du domaine pour engager la procédure d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public [Art. R. 431-13 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossie
Si votre projet porte sur des travaux nécessaires à la réalisation d'une opération de restauration immobi immeuble inscrit au titre des monuments historiques, sur un immeuble situé dans le périmètre d'un site remarquable ou abords des monuments historiques ou dans un coeur de parc national :	
PC10-1. Une notice complémentaire indiquant les matériaux utilisés et les modalités d'exécution des travaux [Art. R. 431-14 et R. 431-14-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossie

¹ Se renseigner auprès de la mairie



² Cette pièce n'est pas exigée si votre projet se situe dans un périmètre ayant fait l'objet d'un permis d'aménager

Si votre projet se situe dans un coeur de parc national :	
PC10-2. Le dossier prévu au II de l'article R. 331-19 du code de l'environnement [Art. R. 431-14-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet est soumis à l'obligation de réaliser une étude d'impact :	
PC11. L'étude d'impact ou la décision de dispense d'une telle étude [Art. R. 431-16 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
PC11-1. L'étude d'impact actualisée ainsi que les avis de l'autorité environnementale, des collectivités territoriales et leurs groupements intéressés par le projet [Art. R. 431-16 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet est susceptible d'affecter de manière significative un site Natura 2000 :	
PC11-2. Le dossier d'évaluation des incidences prévu à l'art. R. 414-23 du code de l'environnement ou l'étude d'impact en tenant lieu [Art. R. 431-16 c) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet est accompagné de la réalisation ou de la réhabilitation d'une installation d'assainissement non tif:	collec-
PC11-3. L'attestation de conformité du projet d'installation [Art. R. 431-16 d) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet est tenu de respecter les règles parasismiques et paracycloniques :	
PC12. L'attestation d'un contrôleur technique [Art. R. 431-16 e) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans une zone où un plan de prévention des risques impose la réalisation d'u	ine étude :
PC13. L'attestation de l'architecte ou de l'expert certifiant que l'étude a été réalisée et que le projet la prend en compte [Art. R. 431-16 f) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet nécessite un agrément :	9
PC14. La copie de l'agrément [Art. R. 431-16 g) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe en commune littorale dans un espace remarquable ou dans un milieu à prése	
PC15. Une notice précisant l'activité économique qui doit être exercée dans le bâtiment [Art. R. 431-16 h) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet nécessite une étude de sécurité publique :	
PC16. L'étude de sécurité [Art. R. 431-16 i) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet est tenu de respecter la réglementation thermique :	
PC 16-1. Le formulaire attestant la prise en compte de la réglementation thermique et, le cas échéant, la réalisation de l'étude de faisabilité relative aux approvisionnements en énergie, prévu par les articles R. 111-20-1 et R. 111-20-2 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-16 j) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet est situé à proximité d'une canalisation de transport dans une zone de dangers :	
PC 16-2. L'analyse de compatibilité du projet avec la canalisation du point de vue de la sécurité des personnes, prévue à l'art. R. 555-31 du code de l'environnement [Art. R. 431-16 k) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet porte sur la construction d'un bâtiment comportant un lieu sécurisé auquel ont acc transport de fonds en vue de leur chargement ou déchargement	cès les véhicules de
PC 16-3. Le récépissé de transmission du dossier à la commission départementale de la sécurité des transports de fonds [Art. R. 431-16 l) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet fait l'objet d'une concertation :	
PC16-4. Le bilan de la concertation et le document conclusif [Art. R. 431-16 m) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe sur un terrain ayant accueilli une installation classée mise à l'arrêt définitif et réhabilitée pour permettre l'usage défini dans les conditions prévues aux articles L. 512-6-1, L. 512-7-6 et L. 51 code de l'environnement, et lorsqu'un usage différent est envisagé:	
PC 16-5. Une attestation établie par un bureau d'études certifié dans le domaine des sites et sols pollués, ou équivalent, garantissant que les mesures de gestion de la pollution au regard du nouvel usage du terrain projeté ont été prise en compte dans la conception du projet. [Art. R. 431-16 n) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

W

5/

Si votre projet se situe dans un secteur d'information sur les sols, et si la construction projetée n'est pas dans d'un lotissement autorisé ayant déjà fait l'objet d'une demande comportant une attestation garantissant la réalis d'une étude des sols :	
PC 16-6. Une attestation établie par un bureau d'études certifié dans le domaine des sites et sols pollués, ou équivalent, garantissant que les mesures de gestion de la pollution au regard du nouvel usage du terrain projeté ont été prise en compte dans la conception du projet. [Art. R.431-16 o) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet porte sur des constructions situées dans un emplacement réservé à la réalisation d'un programs logements par le plan local d'urbanisme ou le document en tenant lieu [Art. L. 151-41 4° du code de l'urbanisme un secteur délimité par le plan local d'urbanisme ou le document d'urbanisme en tenant lieu dans lesquels, en réalisation d'un programme de logement, une partie de ce programme doit être affectée à des catégories de log locatifs sociaux [Art. L. 151-15 du code de l'urbanisme] :	e] ou dans cas de
PC17. Un tableau indiquant la surface de plancher des logements créés correspondant aux catégories de logements dont la construction sur le terrain est imposée par le plan local d'urbanisme ou le document d'urbanisme en tenant lieu [Art. R. 431-16-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet porte sur des constructions situées dans un secteur délimité par le plan local d'urbanisme ou le en tenant lieu dans lequel les programmes de logements doivent comporter une proportion de logements d'un minimale [Art. L. 151-14 du code de l'urbanisme] :	
PC17-1. Un tableau indiquant la proportion de logements de la taille minimale imposée par le plan local d'urbanisme ou par le document en tenant lieu [Art. R. 431-16-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet porte sur la construction d'un immeuble collectif de plus de douze logements ou de plus de 800 de plancher, située dans une commune faisant l'objet d'un arrêté de carence en logements sociaux, et en l'abso	
PC 17-2 Un tableau indiquant le nombre de logements familiaux et la part de ces logements familiaux correspondant à des logements locatifs sociaux définis à l'article L. 302-5 du code de la construction et de l'habitation hors logements financés avec un prêt locatif social [Art. R. 431-16-3 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vous demandez un dépassement de COS (coefficient d'occupation des sols) en cas de POS ou une majoration volume constructible en cas de PLU, justifié par la construction de logement sociaux :	on du
PC18. La délimitation de cette partie des constructions [Art. R. 431-17 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
PC19. La mention de la surface de plancher correspondante [Art. R. 431-17 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
PC20. L'estimation sommaire du coût foncier qui lui sera imputé [Art. R. 431-17 c) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
PC21. Dans les communes de la métropole, l'engagement du demandeur de conclure la convention prévue au 3° de l'article L.351-2 du code de la construction et de l'habitation. [Art. R. 431-17 d) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vous demandez un dépassement de COS (coefficient d'occupation des sols) en cas de POS ou des règles de en cas de PLU, justifiant que vous faites preuve d'exemplarité énergétique ou environnementale :	e gabarit
PC22. Un document prévu par l'article R. 111-21 du code de la construction et de l'habitation attestant que la construction fait preuve d'exemplarité énergétique ou d'exemplarité environnementale ou est à énergie positive selon les critères définis par ces dispositions [Art. R. 431-18 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
PC23. Un document par lequel le demandeur s'engage à installer des dispositifs conformes aux dispositions de l'arrêté prévu au 2° de l'article R. 111-23 [Art. R. 431-18-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet nécessite un défrichement :	
PC24. La copie de la lettre du préfet qui vous fait savoir que votre demande d'autorisation de défrichement est complète, si le défrichement est ou non soumis à reconnaissance de la situation et de l'état des terrains et si la demande doit ou non faire l'objet d'une enquête publique [Art. R. 431-19 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet porte sur une installation classée pour la protection de l'environnement :	
PC25. Une justification du dépôt de la demande d'enregistrement ou de déclaration au titre de la législation relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement [Art. R. 431-20 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet nécessite un permis de démolir :	
PC26. La justification du dépôt de la demande de permis de démolir [Art. R. 431-21 a) du code de l'urbanisme] OU, si la demande de permis de construire vaut demande de permis de démolir :	1 exemplaire par dossier
PC27. Les pièces à joindre à une demande de permis de démolir, selon l'annexe ci-jointe [Art. R. 431-21 b) du code de l'urbanisme]	

Si votre projet se situe dans un lotissement :			
PC28. Certificat indiquant la surface constructible attribuée à votre lot [Art. R. 442-11 1er al.) du code de l'urbanisme]	1 exem	nplaire par dossier	
PC29. Certificat attestant l'achèvement des équipements desservant le lot [Art. R. 431-22-1a) du code de l'urbanisme]	1 exen	nplaire par dossier	
PC29-1. L'attestation de l'accord du lotisseur, en cas de subdivision de lot [Art. R. 431-22 -1b) du code de l'urbanisme]	1 exem	nplaire par dossier	
Si votre projet se situe dans une zone d'aménagement concertée (ZAC) :			
PC30. La copie des dispositions du cahier des charges de cession de terrain qui indiquent le nombre de m² constructibles sur la parcelle et, si elles existent, des dispositions du cahier des charges, qui fixent les prescriptions techniques, urbanistiques et architecturales imposées pour la durée de réalisation de la zone [Art. R. 431-23 a) du code de l'urbanisme]	1 exem	nplaire par dossier	
PC31. La convention entre la commune ou l'établissement public et vous qui fixe votre participation au coût des équipements de la zone [Art. R. 431-23 b) du code de l'urbanisme]	1 exem	nplaire par dossier	
Si votre projet se situe dans une opération d'intérêt national (OIN) :			
PC 31-1. L'attestation de l'aménageur certifiant qu'il a réalisé ou prendra en charge l'intégralité des travaux mentionnés à l'article R. 331-5 du code de l'urbanisme [Art. R. 431-23-1 du code de l'urbanisme]	1 exem	nplaire par dossier	
Si votre projet se situe dans un périmètre de projet urbain partenarial (PUP) :			
PC 31-2. L'extrait de la convention précisant le lieu du projet urbain partenarial et la durée d'exonération de la taxe d'aménagement [Art. R. 431-23-2 du code de l'urbanisme]	1 exen	nplaire par dossier	
Si le terrain d'assiette doit faire l'objet d'une division avant l'achèvement de l'ensemble du projet :			
PC32. Le plan de division du terrain [Art. R. 431-24 du code de l'urbanisme]	1 exen	plaire par dossier	
PC33. Le projet de constitution d'une association syndicale des futurs propriétaires [Art. R. 431-24 du code de l'urbanisme]	1 exen	nplaire par dossier	
Si le projet est soumis à la redevance bureaux :			
PC 33-1. Le formulaire de déclaration de la redevance bureaux [Art. R. 431-25-2 du code de l'urbanisme]	1 exen	nplaire par dossier	
Si le terrain ne peut comporter les emplacements de stationnement imposés par le document d'urbanisme :			
PC34. Le plan de situation du terrain sur lequel sont réalisées les aires de stationnement et le plan des constructions et aménagements correspondants [Art. R. 431-26 a) du code de l'urbanisme] OU	1 exen	nplaire par dossier	
PC35. La promesse synallagmatique de concession ou d'acquisition [Art. R. 431-26 b) du code de l'urbanisme]			
Si votre projet porte sur un équipement commercial dont la surface de vente est comprise entre 300 et 1 000 m² commune de moins de 20 000 habitants :	dans un	•	
PC36. Une notice précisant la nature du commerce projeté et la surface de vente [Art. R. 431-27-1 du code de l'urbanisme]	1 exen	nplaire par dossier	
Si votre projet est soumis à une autorisation de création de salle de spectacle cinématographique :		W. N	
PC37. La copie de la lettre du préfet attestant que le dossier de demande est complet. [Art. R. 431-28 du code de l'urbanisme]	1 exer	nplaire par dossier	
Si votre projet porte sur un immeuble de grande hauteur (IGH) :			
PC38. Le récépissé de dépôt en préfecture de la demande d'autorisation prévue à l'article L. 122-1 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-29 du code de l'urbanisme]		3 exemplaires	
Si votre projet porte sur un établissement recevant du public (ERP) :			
PC39. Le dossier spécifique permettant de vérifier la conformité du projet avec les règles d'accessibilité aux personnes handicapées prévu aux articles R. 111-19-17 a) du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-30 a) du code de l'urbanisme]	du d	3 exemplaires ossier specifique	
PC40. Le dossier spécifique permettant de vérifier la conformité du projet avec les règles de sécurité prévu par l'article R. 111-19-17 b) du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-30 b) du code de l'urbanisme]		3 exemplaires lossier specifique	
Si vous demandez une dérogation à une ou plusieurs règles du plan local d'urbanisme ou du document en tenant lieu pour réaliser des travaux nécessaires à l'accessibilité des personnes handicapées à un logement existant :			
PC40-1. Une note précisant la nature des travaux pour lesquels une dérogation est sollicitée et justifiant que ces travaux sont nécessaires pour permettre l'accessibilité du logement à des personnes handicapées [Art. R. 431-31 du code de l'urbanisme]	1 exer	nplaire par dossier	

Si vous demandez une dérogation aux règles constructives mentionnées à l'article L. 111-4-1 du code de le et de l'habitation, pour la création ou l'agrandissement de logements par surélévation d'un immeuble ache plus de 2 ans :	
PC 40-2. Une demande de dérogation comprenant les précisions et les justifications définies à l'article R. 111-1-2 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-31-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vous demandez une ou plusieurs dérogations aux règles constructives au titre de l'article L .151-29-1 et code de l'urbanisme :	L .152-6 du
PC40-3. Une note précisant la nature de la ou des dérogations demandées justifiant du respect des objectifs et des conditions fixées aux articles L .151-29-1 et L .152-6 du code de l'urbanisme pour chacune des dérogations demandées. [Art. R. 431-31-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet est subordonné à une servitude dite « de cours communes » :	
PC41. Une copie du contrat ou de la décision judiciaire relatif à l'institution de ces servitudes [Art. R. 431-32 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier.
Si votre projet est subordonné à un transfert des possibilités de construction :	
PC42. Une copie du contrat ayant procédé au transfert de possibilité de construction résultant du COS [Art. R. 431-33 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet est soumis à une autorisation d'exploitation commerciale :	
PC43. Le dossier d'autorisation d'exploitation commerciale [Art. R. 431-33-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier





Déclaration des éléments nécessaires au calcul des impositions pour les demandes de permis de construire et permis d'aménager

Informations nécessaires en application de l'article R. 431-5 du code de l'urbanisme

Cette déclaration sert de base au calcul des impositions dont vous êtes éventuellement redevable au titre de votre projet. Remplissez soigneusement les cadres ci-dessous et n'oubliez pas de joindre le cas échéant les documents comptémentaires figurant au cadre 4. Cela peut vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables. Conservez soigneusement les justificatifs afférents à vos déclarations. Ils pourront vous être demandés ultérieurement.

Pi	Cou PA Dpt Commune Ann	— L	Desier	
Renseignements concern	ant les constructions ou les amé	nagements		
	t être obligatoirement renseignées, o			
	ou des construction(s), hormis les surfaces d et couverts (2 bis) à usage de stationnemer			
inace taxable creee des locaux clos	et couverts (2 bis) à usage de stationnemen			
2 Destination des construction	ons et tableau des surfaces taxables	(4)		
2.1 - Création de locaux destinés à		(1)		
and the second s		Γ	Surfaces créées (1)	Surfaces créées
		Nombre de logements	hormis les surfaces de stationnement	pour le station-
Dont:		créés	closes et couvertes (2 bis)	nement clos es couvert (2 bis)
	Ne bénéficiant pas de prêt aidé (3)	n 5.00	= "1	
	Bénéficiant d'un PLAI ou LLTS (4)			
Locaux à usage d'habitation principale et leurs annexes (2)	Bénéficiant d'un prêt à taux zéro plus (PTZ+) (5)			
	Bénéficiant d'autres prêts aidés (PLUS, LES, PSLA, PLS, LLS) (6)			
Locaux à usage d'habitation seconda	aire et leurs annexes (2)			
Locaux à usage d'hébergement (7)	Ne bénéficiant pas de prêt aidé			
et leurs annexes (2)	Bénéficiant d'un PLAI ou LLTS			
	Bénéficiant d'autres prêts aidés			
Nombre total de logements créés				
ouvert. Pour la réalisation de ces travaux, bér Oui Non Si oui, leque	principale, création d'un bâtiment annexe néficiez-vous d'un prêt aidé (4)(5)(6) ? el ? ante conservée ?			
.2 3 – Création ou extension de lo	caux non destinés à l'habitation			
		Nombre cré	Surfaces créées (1) hormis les sur faces de station- nement closes el couvertes (2 bis)	créées pour le stationnement clos et couvert
Nombre de commerces de détail do	nt la surface de vente est inférieure à			
400 m² (9)				
Total des surfaces créées, y compris	s les surfaces annexes			
Locaux industriels et leurs annexes				
Locaux artisanaux et leurs annexes				
Entrepôts et hangars faisant l'objet d (10)	'une exploitation commerciale et non ouverts	s au public	70 792,0	00

	的现在分词,但是一个一个一个一个一个一个一个一个一个一个一个一个一个一个一个一个一个一个一个
Dans les exploitations et coopératives agricoles : Surfaces de plancher des serres de production, des locaux destinés à abriter les récoltes, héberger les animaux, ranger et entretenir le matériel agricole, des locaux de production et de stockage des produits à usage agricole, des locaux de transformation et de conditionnement des produits provenant de l'exploitation (11)	
Dans les centres équestres : Surfaces de plancher affectées aux seules activités équestres (11)	
	Surfaces créées
Parcs de stationnement couverts faisant l'objet d'une exploitation commerciale (12)	
1.3 – Autres éléments <u>créés</u> soumis à la taxe d'aménagement Nombre de places de stationnement non couvertes ou non closes (13) :	343
Superficie du bassin intérieur ou extérieur de la piscine :	
Nombre d'emplacements de tentes, de caravanes et de résidences mobiles de loisirs :	
Nombre d'emplacements pour les habitations légères de loisirs :	
Nombre d'éoliennes dont la hauteur est supérieure à 12 m :	
Superficie des panneaux photovoltaïques posés au sol :	
1.4 – Redevance d'archéologie préventive :	
Veuillez préciser la profondeur du(des) terrasement(s) nécessaire(s) à la réalisation de votre projet	
au titre des locaux :	Supérieure à 80 cm.
au titre de la piscine :	
au titre des emplacements de stationnement :	Supérieure à 80 cm.
au titre des emplacements de tentes, de caravanes et de résidences mobiles de loisirs :	
au titre des emplacements pour les habitations légères de loisirs :	
Les travaux projetés sont-ils réalisés suite à des prescriptions résultant d'un Plan de Prévention des Ristechnologiques ou miniers ? Oui Non Non La construction projetée concerne t-elle un immeuble classé parmi les monuments historiques ou inscrides monuments historiques ? Oui Non Non C	
2 - Versement pour sous-densité (VSD) (14)	
Demandez à la mairie si un seuil minimal de densité (SMD) est institué dans le secteur de la co	ommune où vous construisez.
Si oui, la superficie de la construction projetée est-elle égale ou supérieure au seuil minimal de Dans le cas où la surface de plancher de votre projet est inférieure au seuil minimal de densité, La superficie de votre unité foncière :	indiquez ici :
La superficie de l'unité foncière effectivement constructible (16) :	m²
La valeur du m² de terrain nu et libre :	
Les surfaces de plancher des constructions existantes non destinées à être démolies (en m²) (Si vous avez bénéficié avant le dépôt de votre demande d'un rescrit fiscal (18), indiquez sa date	
3 - Pièces à joindre selon la nature ou la situation du projet :	
Pièces	Nombre d'exemplaires à fournir
Si votre projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si votre terrair	est un lot de lotissement :
F1. Le certificat fourni par le lotisseur [Art. R. 442-11 2° alinéa du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dos-
Si votre projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si vous avez t	sier
	sier

4 - Documents pouvant vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables Nombre d'exemplaires à fournir Pièces Si votre projet se situe dans une opération d'intérêt national et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 331-7 4° (opération d'intérêt national) du code de l'urbanisme F3. L'attestation de l'aménageur certifiant que ce demier a réalisé ou réalisera l'intégralité des 1 exemplaire par dossier travaux mis à sa charge (articles R. 331-5 et R. 431-23-1 du code de l'urbanisme) Si votre projet se situe dans un périmètre de projet urbain partenarial et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 331-7 6° (projet urbain partenarial) du code de l'urbanisme : F4. Copie de la convention de projet urbain partenarial (article R. 431-23-2 du code de l'urba-1 exemplaire par dossier nisme) Si vous faites une reconstruction suite à une destruction ou suite à une démolition ou suite à un sinistre et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 331-7 8° du code de l'urbanisme : 1 exemplaire par dossier F5. La justification de la date de la destruction, de la démolition ou du sinistre F6. En cas de sinistre, l'attestation de l'assureur, que les indemnités versées en réparation 1 exemplaire par dossier des dommages ne comprennent pas le montant des taxes d'urbanisme Si votre projet affecte le sous-sol et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 524-6 du code du patrimoine (19): F7. L'attestation de paiement d'une redevance d'archéologie préventive au titre de la réalisation 1 exemplaire par dossier d'un diagnostic suite une demande volontaire de fouilles, ou au titre de la loi du 1 août 2003

5 - Autres renseignements

(Informations complémentaires et justificatifs éventuels (notamment l'attestation bancaire au prêt à taux zéro +, si la collectivité a délibéré l'exonération facultative correspondante) pouvant vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables)

Date 07/12/2018

Nom et Signature du déclarant Monsieur NAMANI SNC BETALOG

64 av du Maréchal Joffre - 60500 CHANTILLY SIRET: 838 976 256 00019 - APE 6820B

W

6